

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE MERCREDI 28 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 23/01/2014

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice.

Secrétaire de séance : Mme. VERNET Nathalie

1. Point Budgétaire 2015

- **La liste des investissements à réaliser pour 2015 est la suivante :**

- Fenêtres et portes de l'Ecole
- Restauration de l'Abbaye : Clocher-Porche, Toit de la Nef

Un courrier a été envoyé à la DRAC dans ce sens pour l'Abbaye, et des contacts sont pris avec le Conseil général et Régional pour que les travaux soient inscrits dans le programme 2015 des travaux inscrits à la DETR.

- **Délibération sur la méthode de calcul du BP 2015 :**

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la méthode de calcul du Budget 2015

Il rappelle que les budgets du Gymnase, du Cimetière, de l'Abbaye, de l'Employé Communal, du Secrétariat, du Ménage dans les bâtiments et des emprunts liés à ces activités sont déterminés par le nombre d'habitant de chaque commune calculé par l'INSEE.

Il rappelle que le budget de l'Ecole et de la masse salariale du transport scolaire sont déterminé par le nombre d'élèves issu de chaque commune scolarisé à la rentrée 2015.

Il rappelle que l'emprunt pour la nouvelle école est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2015 sans prendre en compte la commune d'Hauterive-La-Fresse qui a remboursé sa part par anticipation en 2008.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2015 suivante :

**Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
Employé Communal, Emprunts liés aux activités**

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	727.00	41%
VILLE-DU-PONT	309.00	18%
MONTBENOIT	411.00	23%
HAUTERIVE	219.00	12%
MONTFLOVIN	102.00	6%
TOTAUX	1768.00	100%

Budget Ecole.

COMMUNES	Nbre d'élèves 2015 - 2016	% de répartition
LA LONGEVILLE	121.00	48%
VILLE-DU-PONT	24.00	10%
MONTBENOIT	55.00	22%
HAUTERIVE	30.00	12%
MONTFLOVIN	18.00	8%
TOTAUX	248.00	100%

Emprunt Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves	% de répartition
LA LONGEVILLE	121.00	56%
VILLE-DU-PONT	24.00	11%
MONTBENOIT	55.00	25%
HAUTERIVE	remboursement anticipé 2008	
MONTFLOVIN	18.00	8%
TOTAUX	218.00	100%

PRECISE que cette méthode s'applique sur le fonctionnement et l'investissement.

PRECISE que tout nouvel emprunt pour l'Ecole sera réparti sur les 5 communes et non 4 comme à l'heure actuelle.

2. Listes des Travaux à réaliser par l'Employé Intercommunal

Le président a demandé aux élus du Syndicat de dresser une liste des travaux confiés à Franck pour l'année 2015.

3. Gymnase : Convention et Réunion avec les utilisateurs

La Convention de l'utilisation du Gymnase a été distribuée à chaque élu présent, elle sera approuvée lors du prochain Conseil Syndical.

4. Point sur la Bibliothèque

Un courrier a été envoyé à Mme Christelle Delacroix, gérante bénévole de la bibliothèque, située aujourd'hui dans une pièce du gymnase intercommunal. Au vu de l'augmentation du nombre d'élève de l'Ecole, le Syndicat du Pays s'est engagé à restituer cette salle au bénéfice des enfants de l'Ecole. Le Président a demandé à ce que les Maires des communes trouvent un local adapté pour héberger cette bibliothèque. A ce jour, aucune solution de repli n'est trouvée. Une rencontre avec Mme Delacroix est prévue Mercredi 18 février à 20h30 au Syndicat..

5. Répartition des heures de l'employé communal pour 2015

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la répartition des heures de l'Employé Communal 2015.
 Il rappelle que – si l'on retire les congés payés - l'employé communal doit effectuer 1607 heures par an.
 Il rappelle que l'employé communal peut effectuer des heures supplémentaires qui lui sont rétribuées mensuellement.
 Il rappelle que chaque commune doit reverser en fin d'année civile au syndicat le budget d'heures supplémentaires qu'elle fait effectuer à l'Employé Communal.
 Il rappelle que le budget prévisionnel 2015 pour la masse salariale de l'employé communal, charges comprises est de 33 282€.
 Il rappelle que la méthode de répartition budgétaire est un pourcentage basé sur le nombre d'habitant de chaque commune défini par l'INSEE et fixé dans la délibération n° 2015-01-01.
 L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :
 DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre d'heures de l'Employé Communal de la façon suivante:

COMMUNES	NBRE D'HEURES PAR COMMUNE	% de répartition	BUDGET CHQ COMMUNE
LA LONGEVILLE	450	41%	13 645.62 €
VILLE DU PONT	170	18%	5 990.76 €
MONTBENOIT	200	23%	7 654.86 €
HAUTERIVE	76	12%	3 993.84 €
MONTFLOVIN	14	6%	1 996.92 €
SYNDICAT	697		
TOTAL	1607	100%	33 282.00 €

PRECISE que les heures « SYNDICAT » correspondent aux heures passées par l'Employé Communal sur l'entretien et la maintenance des installations du Syndicat communes aux 5 villages.

6. Augmentation des heures du secrétariat

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la modification des horaires du secrétariat.
 Il rappelle que le secrétariat est actuellement ouvert 10h/semaine.
 Il rappelle que depuis sa réouverture en août 2014, le nombre d'heures supplémentaire effectuées par la secrétaire pour la gestion du Syndicat du Pays de Montbenoit correspond minimum à un 14h hebdomadaires.
 Il rappelle qu'en raison de l'expansion démographique des 5 communes ces 2 dernières années, les activités liées à la gestion des équipements communs est également en expansion.
 Il rappelle que de gros dossiers attendent le Syndicat ces prochains mois : la rénovation de l'Abbaye, la rénovation de l'Ecole, la mise à jour du cimetière.
 L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :
 DECIDE à l'unanimité de fixer les horaires de travail du secrétariat à 14h/semaine.
 DECIDE que des heures complémentaires et supplémentaires pourront être effectuées dans le cadre du bouclage des dossiers importants.
 PRECISE que cette modification est à prendre en compte rétrospectivement au 1^{er} février 2015.

Procès Verbal des Délibérations du mercredi 18 novembre 2014

- Délibération n° 2015 – 01 – 01** **Objet : Méthode de Calcul du Budget 2015**
Délibération n° 2015 – 01 – 02 **Objet : Répartition des Heures de l'Employé Communal en 2015**
Délibération n° 2015 – 01 – 03 **Objet : Modification des horaires du secrétariat**
Délibération n° 2015 – 01 – 04 **Objet : Changement d'Adresse du Siège Social**
Délibération n° 2015 – 01 – 05 **Objet : Pré-engagement des investissements 2015**

VISAS

Gilles MAGNIN- FEYSOT, Président	Gérard CHEVENEMENT, Vice-président	Gilbert DORNIER, Vice- président	Nathalie VERNET, Secrétaire	Emeric GUINCHARD, Trésorier
Adrien PELLEGRINI, Membre	Jean-Charles MARGUET, Membre	Claude Barthod- Michel, Membre	Claude POURCHET, Membre	Jacques DE GRIBALDY, Membre

7. Changement d'adresse du Syndicat

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur le changement d'adresse du Siège Social du Syndicat du Pays de Montbenoit.

Il rappelle que pour les institutions, notamment l'URSSAF, l'adresse actuelle du Siège Social est « Place de l'ABBAYE – Mairie-25650 Montbenoit ».

Il rappelle que la Communauté de Communes de Montbenoit a effectué son changement d'adresse de siège social au mois dernier.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer la nouvelle adresse du siège social du Syndicat du Pays de Montbenoit au « 4 rue du Val Saugeais – 25 650 MONTBENOIT ».

PRECISE que cette modification est à prendre en compte rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

8. Questions diverses

• Pb transport scolaire

Suite aux pbs avec les parents concernant le transport scolaire, une rencontre a été organisée en mairie de Ville du Pont le mercredi 28 janvier à 16h avec Mme Buffenoir, de la société Keolis et M. Ethévenot, du service Transports Scolaire du Conseil général du Doubs. Ils nous ont expliqué qu'une charte est en cours de préparation concernant les compétences attendues des accompagnatrices scolaires. Il a confirmé le fait que la circulation en période hivernale du bus est à l'appréciation du chauffeur. Mme Buffenoir nous alerte sur le fait que des accompagnatrices scolaires sont prises en charges « au pied levé » et que la situation ne durera pas. Par ailleurs, les parents d'enfant qui seraient plusieurs fois en retard et donc qui retardent régulièrement le bus, peuvent se voir leur carte de transport annulée si la situation perdure.

• Le musée de la République

Des devis sont en cours concernant l'achat de vitrine de présentation.

• Engagement des Investissements 2015

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur l'engagement des Investissement 2015 à hauteur de 25% en attente du BP 2015 voté en mars.

Il rappelle que certaines factures sont en attente de paiement sur le premier trimestre 2015.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité d'engager les investissements 2015 à hauteur de 25%.

La séance est levée à 22h15.

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT


SYNDICAT DU PAYS
MONTBENOIT
4, rue du Val Saugeais
25650 MONTBENOIT
Tél. : 03 81 38 62 10
Fax : 03 81 38 62 11